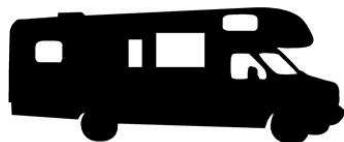




**L'accueil des
camping-cars
à Bats-sur-Mer**

ANNEE 2010



STATIONNEMENT DES CAMPING-CARS

Le stationnement des camping-cars (autocaravanes) est autorisé à Batz-sur-Mer sauf :

- à être dangereux, gênant ou abusif (art. R.417-9 et suivants du Code de la route) ;
- interdiction spécifique faisant l'objet d'une signalisation réglementaire (arrêté municipal n° 10.0092 du 22 juin 2010).

1– STATIONNEMENT CONSEILLE

ADRESSE	LOCALISATION / GPS	INTERET TOURISTIQUE
AIRES DE SERVICE ET DE REPOS		
Aire de service de La Gouvelle (toute l'année, 7 places)	RD 45 (Est bourg) Lat.: 47 ° 26 ' 76 Nord Long.: 2 ° 45 ' 38 Ouest	Côte Sauvage Plage de La Gouvelle
Aire de repos du Manérik (du 01/06 au 30/09, 15 places)	RD 45 (Est bourg) Lat.: 47 ° 27 ' 04 Nord Long.: 2 ° 46 ' 15 Ouest	Côte Sauvage
Aire de repos du Pré de la Côte (toute l'année, 6 places)	RD 45 (Est bourg) Lat.: 47 ° 27 ' 12 Nord Long.: 2 ° 46 ' 80 Ouest	Côte Sauvage Grand Blockhaus
AUTRES STATIONNEMENTS CONSEILLES		
Rue Appert	Liaison RD 45/RD 245 (Ouest bourg) Lat.: 47 ° 27 ' 83 Nord Long.: 2 ° 49 ' 40 Ouest	Côte Sauvage, Plage Valentin, Moulin de la Falaise
Rue de la Grande Vallée	RD 45 (Ouest bourg) Lat.: 47 ° 27 ' 96 Nord Long.: 2 ° 49 ' 40 Ouest	Côte Sauvage, Plage Valentin
Place des Grandes Salorges	Centre bourg (par RD 245/ rue de la Gare) Lat.: 47 ° 27 ' 95 Nord Long.: 2 ° 47 ' 98 Ouest	Église Saint-Guénohé Musée intercommunal des Marais Salants

2– STATIONNEMENT INTERDIT (LA NUIT DE 20H00 A 09H00)

ADRESSE	LOCALISATION
Allée de la Dilane et parking de la Dilane	RD 45 (route côtière/Est bourg)
Avenue de la Duchesse Anne	RD 45 (route côtière/Ouest bourg)
Accès plage Valentin (à partir de l'avenue de la Duchesse Anne)	RD 45 (route côtière/Ouest bourg)
Rue Appert (entre RD 45 et plage Valentin)	RD 45 (route côtière/Ouest bourg)
Place du Mûrier	Centre bourg

« STATIONNEMENT – HEBERGEMENT » DES CAMPING-CARS

Le stationnement aux fins d'hébergement des camping-cars est autorisé à Batz-sur-Mer sur les aires de service et/ou de repos publiques.

Par ailleurs, les campings de la commune offrent des conditions de séjour agréables et respectueuses de l'environnement, n'hésitez pas à y faire étape !

AIRES DE SERVICE ET DE REPOS

HEBERGEMENT	LOCALISATION / GPS	CONDITIONS PARTICULIERES
Aire de service de La Govelle (toute l'année, 7 places)	RD 45 (Est bourg) Lat.: 47 ° 26 ' 76 Nord Long.: 2 ° 45 ' 38 Ouest	Durée de séjour maximum : 48h00, soit 2 nuitées Déballage interdit : auvent, tente, table, barbecue, linge, ...
Aire de repos du Manérik (du 01/06 au 30/09 15 places)	RD 45 (Est bourg) Lat.: 47 ° 27 ' 04 Nord Long.: 2 ° 46 ' 15 Ouest	
Aire de repos du Pré de la Côte (toute l'année, 6 places)	RD 45 (Est bourg) Lat.: 47 ° 27 ' 12 Nord Long.: 2 ° 46 ' 80 Ouest	

CAMPINGS

HEBERGEMENT	LOCALISATION / GPS	CONTACT
Camping de La Govelle (d'avril à fin septembre, 50 emplacements, vidange eaux usées)	RD 45 (route côtière/Est bourg) Lat.: 47 ° 26 ' 94 Nord Long.: 2 ° 45 ' 64 Ouest	10, Route de la Govelle 02 40 23 91 63
Camping Les Paludiers (Campéole) (d'avril à fin septembre, 99 emplacements, borne de service, vidange des eaux usées)	RD 45 (route côtière/Ouest bourg) Lat.: 47 ° 27 ' 84 Nord Long.: 2 ° 49 ' 21 Ouest	Rue Appert 02 40 23 85 84 paludiers@campeole.com

CAMPING-CARISTES !

***NOTRE ENVIRONNEMENT EST FRAGILE
(COTE SAUVAGE, MARAIS SALANTS, COUPURE VERTE).***

***AIDEZ-NOUS A LE PRESERVER
EN RESPECTANT CES QUELQUES CONSIGNES :***

- **L'aire de service et les aires de repos offrent la possibilité de faire une étape de courte durée (48h00 maximum, soit 2 nuitées).**
- **Le déballage de matériel (auvent, tente, table, barbecue, linge...) n'est pas autorisé.**
- **Merci de veiller à la propreté des lieux et à la tranquillité du voisinage.**
- **Les déchets ménagers, les emballages légers, le verre et les journaux et magazines sont à déposer dans les conteneurs spécifiques disposés en divers lieux de la commune.**
- **En dehors des bornes de service spécifiques, toute vidange des eaux grises ou noires est strictement interdite.**

BORNES DE SERVICE A VOTRE DISPOSITION SUR LA PRESQU'ILE

Batz-sur-Mer	Aire de service de la Govelleville, Route de la Govelleville (RD 45) Borne Euro Relais — Jeton à 2 € : 1 jeton = 100 litres d'eau potable ou 1 heure d'électricité 220 volts. En vente à l'Office de Tourisme (25, rue de la Plage) et à la Crêperie Côté Plage (Plage de la Govelleville).
Le Croisic	Aire des Courlis Rue des Courlis (proximité gare et port)
	Aire Lingorzé Chemin du Lingorzé (proximité mer et Océarium)
Le Pouliguen	Aire de service Boulevard de l'Atlantique (face camping Les Mouettes)